




# Le VALBOISIEN

*Mon journal...*

Vol. I, N° 1

Bulletin municipal d'information

Août 2016



L'avenir de notre CLSC

Guignolée des Maires

Tournoi de balle familial

Concours... Mario Jean



# Services municipaux



## **BIBLIOTHÈQUE ET CAFÉ INTERNET**

Shirley Raymond, Responsable  
biblio.valdesbois@mrcpapineau.com

Heures d'ouverture:  
Mercredi 10 h à 12 h et 18 h30 à 21 h  
Vendredi 18 h 30 à 21 h  
Samedi 10 h à 13 h

## **RESSOURCE JEUNESSE**

Valérie Tétreault, Responsable

Heures d'ouverture:  
Septembre à juin  
Mardi et jeudi 18 h à 21 h

## **COMITÉ DU JOURNAL**

Diane Martin, Présidente  
Denise Larocque  
Anik Morin  
Philippe Rhul  
Pierre Valois

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Roland Montpetit, Maire  
maire.valdesbois@mrcpapineau.com

Diane Martin, Conseillère #1  
conseiller1.valdesbois@mrcpapineau.com

Sandra Dicaire, Conseillère #2  
conseiller2.valdesbois@mrcpapineau.com

Denise Larocque, Conseillère #3  
conseiller3.valdesbois@mrcpapineau.com

Diane Laviolette, Conseillère #4  
conseiller4.valdesbois@mrcpapineau.com

Roger Laurent, Conseiller #5  
conseiller5.valdesbois@mrcpapineau.com

Jean-Claude Larocque, Conseiller #6  
conseiller6.valdesbois@mrcpapineau.com

## **HÔTEL DE VILLE**

595, route, 309, Val-des-Bois  
(Québec) J0X 3C0  
Téléphone: 819 454-2280  
Site internet: www.val-des-bois.ca

Heures d'ouverture:  
Lundi au vendredi  
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

## **Bureaux administratifs**

Anik Morin, Directrice générale  
dg.valdesbois@mrcpapineau.com  
Marlene Nontell, Adjointe adm.  
mun.valdesbois@mrcpapineau.com

## **Urbanisme et environnement**

Roxane Blanchard, Inspectrice  
insp.valdesbois@mrcpapineau.com

## **Travaux publics**

Pierre Thibault, Inspecteur  
voirie.valdesbois@mrcpapineau.com

## **Service de sécurité incendie**

Marc Sarrazin, Directeur  
incendie.valdesbois@mrcpapineau.com

**EN CAS  
D'URGENCE  
COMPOSEZ LE**

**911**

## **COORDONNÉES UTILES**

S.Q.: 819 310-4141 ou \*4141  
SOPFEU: 1 800 463-3369  
Anti-Poison: 1 800-463-5060

Info Santé: 811  
C.L.S.C.: 819 986-3359  
CHSLD Papineau : 819 986-3341

Hydro-Québec: 1 800 790-2424  
MRC Papineau: 819 427-6243  
Urgence municipale: 819 598-2176



## MOT DU MAIRE

Chers citoyens et citoyennes,

Le Conseil municipal s'est engagé à développer une meilleure stratégie de communication afin d'informer la population de Val-des-Bois des diverses activités, événements et enjeux impliquant notre Municipalité. Dans un premier temps, une page Facebook a été créée au début de la présente année, le Café Internet a pris naissance il y a un peu plus d'un mois et voici maintenant le petit nouveau: le journal local.

À cet effet, comme première initiative, un Comité composé de deux membres du Conseil municipal, deux représentants de la communauté ainsi que la directrice générale, a été mis sur pied afin de créer un nouveau journal intitulé « *Le Valboisien* ».

Ce journal mensuel contiendra entre autres, une rubrique intitulée « À VOUS LA PAROLE », dédiée spécifiquement aux citoyens de Val-des-Bois et une autre « À LA UNE ». De plus, il diffusera toutes les annonces officielles réglementaires (appels d'offre, changement de zonage...) ainsi qu'un calendrier des événements sociaux-culturels et sportifs.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que le Conseil vous présente la première édition « **Le Valboisien** ».

Bonne lecture!

**Val-des-Bois j'y crois. Et toi?**

*Roland Montpetit*

## NOTRE JOURNAL...

**TEXTE: DIANE MARTIN**

« *Le Valboisien* » vous est exceptionnellement présenté en couleur pour sa première édition. Les éditions mensuelles suivantes seront transmises avec la première page et l'endos en couleur et l'intérieur en noir et blanc. Une version électronique couleur sera toujours disponible sur le site internet de la Municipalité.

Chaque édition sera transmise par courrier à tous les résidents ayant une adresse postale à Val-des-Bois. En communiquant avec la Municipalité, vous pourrez vous procurer les éditions mensuelles par courriel, sans frais, ou par abonnement de 12 mois (version couleur) à un prix se rapprochant à celui de sa production, soit **48,00 \$**. De plus, une copie format papier couleur sera disponible à la Bibliothèque pour consultation. Pour souscrire à un abonnement courriel ou à la version papier couleur, communiquez avec la Municipalité au 819 454-2280 ou par courriel à l'adresse : [journal.valdesbois@mrpapineau.com](mailto:journal.valdesbois@mrpapineau.com).

Vous noterez en particulier la présence d'une rubrique intitulée « ORGANISMES ». Celle-ci sera offerte aux différents organismes et leur permettra d'y inclure un texte d'intérêt à la communauté.

Également, sous la rubrique « À VOUS LA PAROLE » vous pourrez comme citoyen de la Municipalité, rédiger un article qui devra cependant contenir des commentaires constructifs. Vous pouvez également profiter de cette rubrique pour honorer un membre de votre famille, un voisin, un ami qui s'est démarqué de façon particulière. Tous les intéressés peuvent déposer leur texte à la Municipalité ou par courriel à [journal.valdesbois@mrpapineau.com](mailto:journal.valdesbois@mrpapineau.com).

**Merci et bonne lecture!**



# Services municipaux

## LES FLEURONS DU QUÉBEC

TEXTE: DIANE MARTIN

C'est avec une grande fierté que la municipalité de Val-des-Bois a adhéré au programme des Fleurons du Québec en 2016. En adhérant à ce programme, la Municipalité s'engage dans un processus continu d'amélioration du cadre de vie de ses concitoyens et concitoyennes et cherche à mobiliser la population autour d'un projet commun d'embellissement du paysage.

La classification horticole des Fleurons (de 1 à 5 fleurons) constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert! Nous nous préparons avec enthousiasme à recevoir, le 9 août prochain, la visite du classificateur des Fleurons du Québec. Celui-ci visitera 60% de notre territoire et évaluera les aménagements horticoles et paysagers qui sont à la vue du public. Nous invitons tous les citoyens à jardiner et à continuer de fleurir leur environnement, afin de contribuer à l'obtention d'une cote de classification horticole à notre image. Vous participerez ainsi à l'embellissement durable de notre Municipalité.

Semblables aux étoiles utilisées dans la classification hôtelière, les Fleurons du Québec peuvent être affichés aux entrées municipales. Au-delà des retombées économiques attendues, les Fleurons du Québec sont une source de fierté pour tous, car ils témoignent du dynamisme de notre Municipalité et de sa population.



Le programme de classification horticole des Fleurons du Québec a connu un succès immédiat et suscite un engouement croissant : il regroupe aujourd'hui 376 municipalités dans toutes les régions de la province et rejoint plus de 40 % des citoyens québécois.

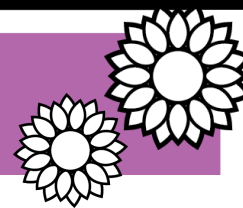
Dans ce même cadre, la Municipalité s'est engagée à transformer de façon importante le Parc municipal. L'embellissement du parc a permis l'installation de nouveaux bacs à fleurs, de nouveaux bancs et de nouvelles tables de pique-nique pour l'utilisation des citoyens et des touristes. C'est un début! La prochaine étape consistera à améliorer l'aménagement paysager et installer des panneaux interdisant le stationnement des véhicules lourds dans le parc.

### CONCOURS... MARIO JEAN



Aimeriez-vous gagner deux (2) billets pour le spectacle de Mario Jean le samedi 1<sup>er</sup> octobre prochain? Faites-nous part de vos commentaires et/ou suggestions au sujet de cette première édition afin d'être automatiquement inscrit au concours! Faites parvenir vos commentaires par courriel ou en personne à la réception du bureau municipal. Le nom du gagnant sera dévoilé dans l'édition de septembre 2016.

Qui sait, vous serez peut-être l'heureux gagnant!



## L'avenir de notre C.L.S.C.

TEXTE: DIANE LAVIOLETTE

Des démarches ont été entreprises auprès des différents paliers gouvernementaux afin de récupérer les services qui nous étaient offerts. Une lettre a été envoyée au Premier Ministre Couillard, au Ministre de la Santé, M. Barrette ainsi qu'à Mme Charbonneau, Ministre des Aînés soulignant que les résidents de Val-des-Bois, Bowman et Notre-Dame-de-la-Salette réclament la réouverture du point de service de Val-des-Bois car celui-ci se situe à 55 kilomètres de l'hôpital de Buckingham et du CLSC. À noter que la popula-

Les citoyens ont plusieurs griefs, en voici deux. Le système de répondre téléphonique est inapproprié, il faut patienter trop longtemps au bout du fil. Et c'est bien connu, les personnes âgées peinent à utiliser ce moyen de communication. Les résidents doivent multiplier, pendant plusieurs jours consécutifs, des déplacements vers Gatineau pour faire remplacer un pansement (suivi postopératoire) ou pour recevoir à la même fréquence des injections. Et c'est sans compter les sommes d'argent qu'ils doivent y consacrer.

Présentement, les services offerts à nos résidents comprennent une infirmière qui se présente sur le territoire le mardi pour rendre visite aux personnes qui nécessitent des soins particuliers. Il est inconcevable de penser que cette dernière puisse réussir à voir tous ses patients en une seule journée. Les auxiliaires familiales ont été relocalisées à Buckingham. Le jeudi, une infirmière se présente pour faire des prises de sang et dépendamment de la volonté de cette

dernière, les gens doivent attendre dans leur voiture. Cette situation est inacceptable: les archives et les systèmes informatiques ont été démenagés à Gatineau (secteur Buckingham). Les gens pourraient utiliser la salle d'attente puisqu'il n'y a aucun risque de vol! Nous n'avons pas de super infirmière, ce qui serait un atout pour la population.

Nous demandons au gouvernement de reconsidérer sa position. Ce point de service existe depuis 1974 et était utilisé à pleine capacité. Suite à cette fermeture, il est à noter que la majorité des résidents ont fait des plaintes au CISSSO, sans toutefois recevoir de réponse formelle à leur démarche. Nous avons reçu des accusés de réception et une relance a été faite. Présentement nous sommes toujours en attente de réponses en espérant qu'elles seront des plus favorables pour notre Municipalité. Une rencontre avec le CISSSO est prévue bientôt.

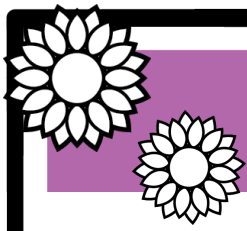
À suivre...

*Transmettez-nous vos expériences depuis les coupures de services! Nous utiliserons celles-ci lors d'une réunion avec le CISSSO.*

*journal.valdesbois@mrepapineau.com*

tion de Val-des-Bois et de Bowman est de 1 524 résidents permanents et en haute saison, celle-ci se chiffre à 5 972. Notre-Dame-de-la-Salette compte 757 résidents permanents sans compter les villégiateurs en période estivale. La population de ces municipalités est vieillissante, dépourvue de moyen de transport sur les territoires mentionnés.





## *Guignolée des maires de la MRC de Papineau*

**TEXTE: ANIK MORIN**

Le 22 juillet 2016 avait lieu la première collecte à Val-des-Bois dans le cadre de la « Guignolée des maires de la MRC de Papineau ».

Lors de l'événement tenu le 22 juillet dernier aux intersections suivantes : la route 148 et la route 321 à Papineauville ainsi que la route 315 et la route 321 à Chénéville, une somme de six mille neuf cents quinze dollars (6 915,00 \$) a été recueillie.

**4 435,00 \$**

*pour aider les  
citoyens de chez  
nous!*

Grâce à la participation des municipalités de Val-des-Bois et de Bowman pour la région de la Basse-Lièvre, l'événement, tenu à l'intersection de la route 309, du chemin du Pont-de-Bois et de la montée Larocque, aura également permis d'amasser la somme de quatre mille quatre cent trente-

cinq dollars (4 435,00 \$) pour un total de onze mille trois cent cinquante dollars (11 350,00 \$).

Cette initiative vise à amasser des dons dédiés aux personnes vivant sous le seuil de la pauvreté sur le territoire de la MRC.

Pour les municipalités de Val-des-Bois et de Bowman, la somme de 4 435,00 \$ sera remise à La Mie du Partage qui offre un soutien alimentaire aux citoyens dans

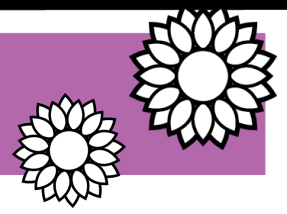
le besoin.

La générosité des citoyens a contribué au succès de l'événement et c'est grâce à vous que nous serons au rendez-vous l'an prochain.

**Merci à tous!**

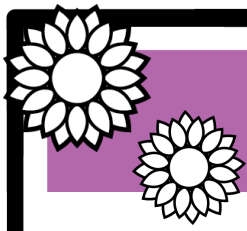
**UN MERCI TOUT SPÉCIAL AUX  
BÉNÉVOLES AYANT PARTICIPÉ À LA  
COLLECTE!**

*Roxane Blanchard, Carole Charbonneau, Michel David, Sandra Dicaire, Diane Guy, Cathy Kokanovich, Éric Lacasse, Jean Laniel, Denise Larocque, Roger Laurent, Diane Laviolette, Francine Marcoux, Roland Montpetit, Anik Morin, Tim Nash, Marlene Nontell, Claudette Patrice, Philippe Rhul, Claude Sarrazin, Marc Sarrazin, Mario Thibault, Pierre Thibault et Ronald Thibault!*



## La Guignolée en photos





# À la une...

## Tournoi de balle familial 2016

**TEXTE: ANIK MORIN**

Le tournoi de balle familial 2016 de Val-des-Bois a connu un grand succès encore cette année. Organisé par les Chevaliers de Colomb, conseil 6045, neuf (9) équipes se sont affrontés au cours de parties de balle molle amicales.

La famille Pilon a remporté la finale de la classe «A» contre la famille V. St-Jean. Une partie très serrée du début à la toute fin! Félicitations aux deux équipes.



### Organisateur principal

CLÉMENT LAROCQUE

Pour ce qui est de la classe «B», la partie finale opposait la famille Sarrazin à la famille Bouladier. Une très belle partie, remporté par la famille Sarrazin.

Lors de la remise des trophées, les jeunes joueurs représentant la relève

ont également été honorés. Félicitation à cette relève si prometteuse!

Il ne faudrait pas passer sous silence la famille C. Larocque qui a été honorée pour son esprit sportif. Zéro victoire mais une tonne de bons moments en famille!

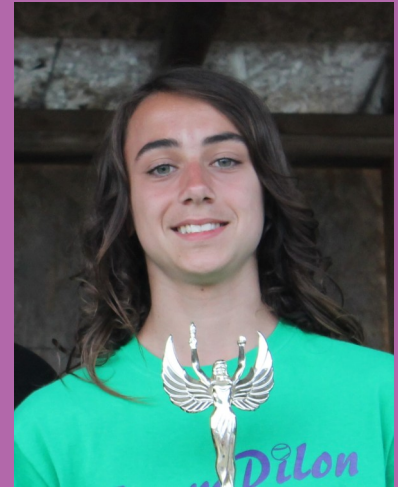
Au delà des parties de balle, plusieurs activités avaient été greffées au calendrier dont des structures de jeux gonflables, le mini-golf et un groupe musical qui a su divertir les participants en soirée. Deux séjours en pourvoirie étaient offert en prix de présence. Le premier fut gagné par Stéphanie Prescott alors que Giséle Larocque a remporté le deuxième.

Merci aux Chevaliers de Colomb de nous faire vivre de si bons moments et plus particulièrement à monsieur Clément Larocque, organisateur principal, et son équipe de bénévoles.

*Serez-vous du tournoi l'an prochain? Moi j'y serai!*

Audrey Lajeunesse, remporte le trophée pour la joueuse la plus utile à son équipe.

Malheureusement, madame Lajeunesse n'était pas présente pour la photo.



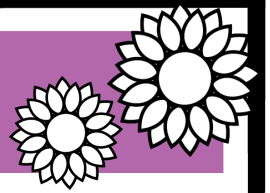
### Joueur le plus utile à son équipe

ALEXANDRE PILON



### Mention spéciale Première expérience

MICKAËL MORIN



## *Gagnant classe A*

FAMILLE PILON



## *Gagnant classe B*

FAMILLE SARRAZIN



## *Finaliste classe A*

FAMILLE V. ST-JEAN



## *Famille « sportive »*

FAMILLE C. LAROCQUE



## *Relève s'étant le plus amélioré*

MAYANNE WILSON ET OLIVIER SABOURIN



## *Relève la plus utile à son équipe*

ANTHONY SARRAZIN





# Urbanisme et environnement

## *Les nuisances (RM06-2012)*

TEXTE: ROXANE BLANCHARD

Aussi bucolique et reposant qu'est le cadre naturel que notre Municipalité offre, la cohabitation avec le voisinage occasionne des frictions comme partout ailleurs. Nous n'échappons pas, ici plus qu'ailleurs, à certaines problématiques pouvant imposer un niveau de stress et de frustration. Un vieil adage dit que la liberté des uns s'arrête là où celle de l'autre commence. Voilà pourquoi la Municipalité s'est dotée d'un règlement sur les nuisances et la qualité de vie. Certaines dispositions sont d'application municipale et d'autres applicables par la Sûreté du Québec. Voici un bref aperçu des articles les plus couramment utilisés.

*Art. 2.1 - Constitue une nuisance le fait de conserver, de garder ou de laisser à l'extérieur d'un bâtiment de la ferraille, des pièces ou parties de véhicules, de bateau et d'appareils usagés ou hors d'usage ainsi que du bois autre que celui destiné au chauffage, à la construction ou à un autre usage pourvu qu'il soit bien empilé ou cordé.*

*Art. 2.2 - Constitue une nuisance par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un terrain le fait de tolérer, de conserver, de garder ou d'accumuler sur un terrain des bouteilles, canettes, boîtes de conserve, bidons vides, pneus hors d'usage, matériaux non utilisés, papier ou déchets de quelque nature que ce soit sauf sur un terrain utilisé pour accumuler ces objets lorsque les permis et autorisations prévus par la loi sont en vigueur ou pour entreposage temporaire jusqu'à leur transport en un lieu approuvé; la durée d'un tel entreposage ne devant en aucun cas excéder 180 jours.*

*Art. 2.6 - Constitue une nuisance le fait de jeter ou*

*de déposer des bouteilles, canettes, boîtes de conserve, bidons vides, pneus hors d'usage, matériaux non utilisés, excréments d'animaux ou déchets de quelque nature que ce soit dans les rues, chemins publics, terrains publics ou privés, places publiques, cours d'eau ainsi que sur les rives, berges et littoral de ces derniers.*

*Art. 2.8 - Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un terrain ou d'une bâtisse doit prendre les mesures nécessaires pour tenir en bon état de propreté et de solidité, selon le cas, ses maisons, cours et dépendances et il doit obtempérer aux avis de l'officier municipal lui ordonnant de nettoyer ou de réparer telles propriétés, cours ou dépendances lorsqu'une telle situation peut causer un risque pour la sécurité et le bien-être des personnes ou un manque à la salubrité pouvant nuire à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie des personnes du voisinage. À défaut, cette personne devient débitrice envers la municipalité des coûts du nettoyage et des réparations. Constitue aussi une nuisance le fait de maintenir un immeuble dans une condition très détériorée, délabrée, incendié, en partie démolie, défoncé ou effondré et*

***Art. 2.5 - Constitue une nuisance par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un terrain, le fait de laisser croître sur un terrain avec habitation des broussailles et mauvaises herbes dans un rayon de 20 mètres autour de l'habitation.***



## ***Les nuisances (SQ02-003) suite...***

*Art. 4 - Constitue une nuisance et est prohibé le fait de causer du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage en exécutant, entre **22 h et 7 h**, des travaux de construction, de démolition ou de réparation d'un bâtiment ou d'un véhicule, sauf s'il s'agit de travaux d'urgence visant à sauvegarder la sécurité des lieux ou des personnes.*

*Art. 3 - Constitue une nuisance et est prohibé le fait de faire, de provoquer ou d'inciter à faire de quelque façon que ce soit, du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage, ou perceptible à la limite de la propriété.*

Il s'agit d'une liste sommaire. Sachez qu'en tout temps vous pouvez trouver plus d'informations, consulter la réglementation complète et examiner des pistes de solutions en communiquant avec l'inspectrice en bâtiment et environnement.



INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

**ROXANE BLANCHARD**

[insp.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:insp.valdesbois@mrcpapineau.com) / 819 454-2280

## ***Liste des principaux permis***

Type de permis	Coût
Construction neuve résidentielle ou commerciale	100,00 \$
Installation septique	75,00 \$
Garage	50,00 \$
Bâtiment accessoire	35,00 \$
Rénovation, agrandissement	50,00 \$
Clôture et piscine	25,00 \$
Travaux en bandes riveraines	25,00 \$
Coupe forestière	25,00 \$
Lotissement	20,00 \$ / lot
Démolition	25,00 \$
Vente de garage	5,00 \$
Feu, roulotte, remblais, déblais, quai	Sans frais

*Avant d'entreprendre des travaux, consultez votre inspectrice. Elle vous informera des règlements relatifs à votre projet et vous évitera de fâcheuses conséquences.*

*N'oubliez pas que les permis sans frais sont obligatoires au même titre que les autres.*

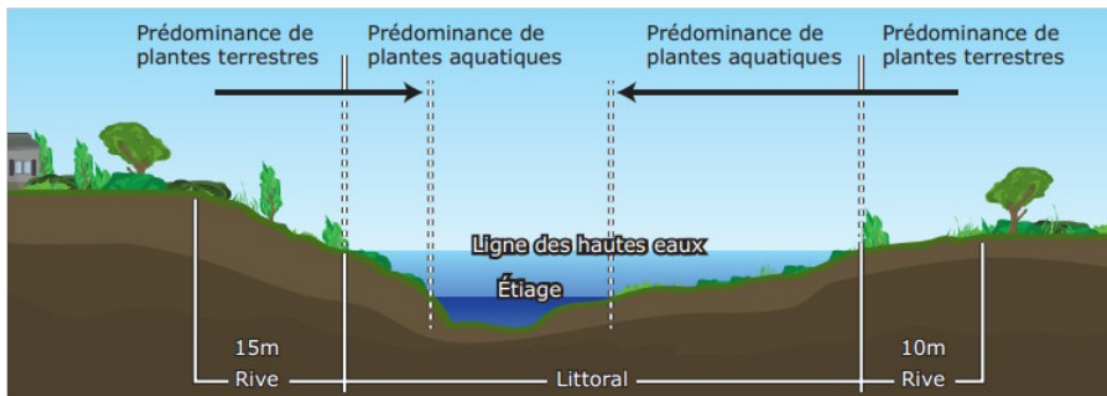


## LES BANDES RIVERAINES

TEXTE: ROXANE BLANCHARD

Nous sommes privilégiés d'avoir sur notre territoire une multitude de plans d'eau qui font le bonheur des résidents et des villégiateurs, que ce soit pour profiter des activités nautiques ou encore taquiner le poisson.

En 2016, plus consciente que jamais des enjeux environnementaux, la municipalité de Val-des-Bois ayant à cœur la santé de cette richesse a décidé de poser des actions nécessaires au maintien de la qualité de ces cours d'eau. Elle procède donc aux inspections des bandes riveraines de chaque propriété afin d'être en concordance avec la réglementation de la MRC. Les règlements de contrôle intérimaire # 078-2006 et # 104-2009 interdisent de procéder à tout type de construction, travaux et ouvrages à l'intérieur de la bande riveraine.



Il est important de comprendre que la bande riveraine possède de nombreuses vertus bénéfiques pour les écosystèmes. Elle agit comme une zone tampon, filtrant et empêchant les eaux d'écoulement chargées de nutriment, de sédiments, de phosphore et de pesticides de se retrouver dans le cours d'eau, réduisant ainsi la prolifération et l'apparition de diverses problématiques.

Elle agit également comme une protection naturelle contre l'érosion des sols par le tissu racinaire qui retient les sols. Cette bande agit également comme un écran solaire qui réduit le réchauffement de l'eau et qui peut nuire à certaines espèces de poissons. La bande riveraine est un véritable régulateur du débit des cours d'eau lors de crues ou de fortes pluies. Elle est la zone de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique.

Il est important de savoir que depuis 2010 nous avons sil-

lonné le territoire. Chaque propriété fut visitée à plusieurs reprises afin d'évaluer la valeur des bandes de protection riveraine et pour sensibiliser les citoyens au rôle des bandes riveraines.

Pour poursuivre ce travail, nous continuerons de visiter les propriétés et nous conseillerons comment mieux faire les choses.





## LES BANDES RIVERAINES suite...

### Interventions admissibles

Aménager un accès à l'eau de biais de 5 m maximum (pente < 30 %)
Percer une fenêtre de 5 m dans le haut du talus (pente > 30 %)
Réaliser un sentier d'accès qui suit un tracé
Construire un escalier sur pilotis (pente > 30 %)
Installer un quai flottant ou un abri à bateau sur
Effectuer des travaux de stabilisation des rives
Planter des végétaux adaptés au milieu rive-
Réparer ou entretenir un ouvrage existant léga-
Installer une prise d'eau

### Interventions interdites

Tondre le gazon
Débroussailler
Épandre de l'engrais
Aménager une plage (remblai)
Prélever du gravier (dragage)
Construire un quai de béton ou sur encoffrement
Aménager une voie carrossable pour la mise à l'eau d'un bateau
Creuser, canaliser ou modifier le tracé d'un cours d'eau
Construire un barrage ou une digue
Aménager une rampe de mise à l'eau pour un bateau
Installer un cabanon, une piscine, une terrasse ou un gazebo





# À vous la parole

## *Notre environnement naturel est notre richesse, encore faut-il en reconnaître sa valeur!*

TEXTE: PHILIPPE RHUL

Je m'appelle Philippe Rhul. Je suis français d'origine et j'ai vécu dans plusieurs pays à travers le Monde. J'ai découvert Val-des-Bois (VDB) en 2002 et j'ai été émerveillé par la richesse de la faune et de la flore, et par la beauté des paysages. La région de Val-des-Bois est dotée de grandes richesses naturelles et je le réalise d'autant plus que dans ma région de France il n'existe pratiquement plus d'oiseaux et de gibier. La veille de la chasse, le syndicat des chasseurs est

*J'ai découvert Val-des-Bois en 2002 et j'ai été émerveillé par la richesse de la faune et de la flore, et par la beauté des paysages.*

obligé de lâcher des lièvres et des perdrix d'élevage. Il est important que tous les habitants prennent conscience de cette abondance naturelle, car, quand on est trop habitué à la côtoyer jour après jour, on finit par ne plus la voir et on la prend pour acquise. Il y a quelques semaines, pendant 3 jours, j'ai vu dériver sur la rivière devant une propriété, des milliers de petits poissons morts et ce spectacle navrant m'a fait prendre conscience que l'équilibre naturel est fragile et qu'il faut rester vigilant.

La municipalité de Val-des-Bois est fière d'accueillir des milliers de touristes chaque année et elle leur ouvre grandement les portes. Les gens qui s'installent à VDB pensent souvent que c'est la liberté totale et que l'on peut défoncer la nature avec des 4-roues, des sky-doo, des sea-doo et autres doo-doo! Je ne comprends pas aussi pourquoi les feux d'agrément ainsi que les ventes de pétards et de feux d'artifices soient permis à VDB, surtout pendant une période de sécheresse où les pins sont particulièrement inflammables. Pourquoi faudrait-il vivre la catastrophe des incendies de l'Alberta, ici à VDB, avant que le Conseil municipal mette en place des mesures strictes?

Il y a plusieurs autres points que je voudrais soulever par rapport à l'environnement. Les animaux domestiques (chats, chiens...) ne devraient pas divaguer, parce qu'ils peuvent détruire les nidifications au niveau du sol. De plus, ils peuvent favoriser la propagation des maladies comme la rage.

La Municipalité devrait avoir un poste de nettoyage de bateaux parce que les coques de bateaux peuvent transporter, à l'insu des propriétaires, des parasites comme les moules zébrées. Les nettoyages d'embarcation devraient être obligatoires.

La Municipalité devrait penser à un site pour les déchets de construction, en association avec plusieurs municipali-

### À VOS PLUMES!!

*Vous avez envie de faire valoir vos idées et vos opinions? Faites-nous parvenir vos textes! Ils pourraient être publiés dans une prochaine édition du Valboisien.*

[journal.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:journal.valdesbois@mrcpapineau.com)  
ou en personne au bureau municipal.

tés.

La Municipalité devrait jouer un rôle **d'éducation et d'encadrement**.

Il devrait y avoir une **journée d'accueil des nouveaux habitants** de VDB, où on leur remettrait de l'information pertinente. Les nouveaux citoyens se sentiraient plus accueillis et auraient le sentiment de faire partie d'une communauté. Dans les années à venir, la Municipalité pourrait faire face à l'arrivée d'immigrants de l'extérieur du Canada et les journées d'accueil n'en seraient que plus pertinentes.

Pourquoi n'y aurait-il pas la création d'un **emploi de garde municipal**? Son rôle serait de surveiller, d'aider et d'informer les citoyens.

.....Et si j'osais rêver pour Val-des-Bois? J'imaginerais un **centre de la nature**.



## TEXTE: PHILIPPE RHUL SUITE...

Celui-ci se situerait au cœur de la collaboration entre plusieurs organismes, dont les municipalités de Bowman et de Val-des-Bois, la Sépaq - Réserve Faunique de Papineau-Labelle, les Ministère de l'environnement et des ressources naturelles fédéral et provincial, l'Association de la protection des berges, le MAC (Mouvement Arts et Culture) etc... Ce centre aurait pour mission d'informer et de répondre aux questions des citoyens concernant les poissons, les champignons, les plantes en général, les oiseaux, et les mesures de sécurité à prendre.

La responsabilité environnementale n'incombe pas seulement aux organismes mais elle est aussi l'affaire de tous et de chacun. Tout citoyen est le princi-

pal bénéficiaire de la richesse des ressources naturelles.

**Notre environnement naturel est notre richesse, encore faut-il en reconnaître sa valeur!**



## Avis public



### TRAVAUX D'ASPHALTAGE (PROJET 2016-01)

La municipalité de Val-des-Bois demande des soumissions pour des travaux d'asphaltage sur une partie du chemin Hayes et une partie du chemin Lépine nord.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur le bordereau de soumission préparé à cette fin par la Municipalité. Ce bordereau, de même que les documents d'appel d'offres, peuvent être obtenus auprès de la SÉAO, directement sur leur site Internet ou en composant le 1-866-669-7326.

Les soumissions placées dans une enveloppe scellée et clairement identifiées "Projet 2016-01 travaux d'asphaltage chemins Hayes et Lépine nord" doivent être reçues au bureau

municipal de Val-des-Bois, sous peine de rejet, avant **14 h le 25 août 2016**, heure locale en vigueur.

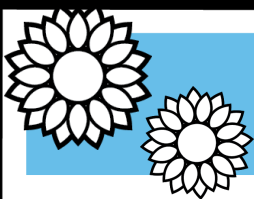
Toutes les soumissions reçues dans ce délai seront ouvertes publiquement à la même adresse que citée précédemment immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leurs présentations.

La municipalité de Val-des-Bois ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Val-des-Bois, Québec, ce 29<sup>ième</sup> jour de juillet 2016.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Anik Morin



## **LA MIE DU PARTAGE** *Organisme du mois*

**TEXTE: DIANE GUY**

La Mie du Partage est une banque alimentaire gérée à 100% par des bénévoles œuvrant dans les municipalités de Val-des-Bois et Bowman. Notre mission: mettre en œuvre différents outils, afin de réduire l'insécurité alimentaire dans notre communauté, par le biais, entre autre, de dépannages alimentaires, de cuisines collectives et du Magasin-Partage à l'occasion de Noël.

Nous misons sur la collaboration des différents intervenants du milieu, les organismes communautaires et sur la générosité de la population, lors de notre guignolée annuelle locale, afin de pouvoir offrir à chacun de nos bénéficiaires des options personnalisées.

Afin d'obtenir plus d'information sur La Mie du Partage, nous vous invitons à communiquer avec nous.

### Conseil d'administration

Diane Guy, présidente

Roxane Blanchard, vice-présidente

Francine Marcoux, secrétaire

Claudette Patrice, trésorière

Denise Maisonneuve, administratrice

Cathy Kokanovich, administratrice

Philippe Rhul, administrateur



### **DÉPANNAGE ALIMENTAIRE**

Pour obtenir un dépannage alimentaire, vous devez communiquer avec le CLSC Vallée-de-la-Lièvre, au 819 986-3359 poste 2247

## **NOUVEAUTÉS**

**UN MAGASIN-PARTAGE POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES** sera offert pendant le mois d'août 2016, pour les familles qui sont dans le besoin. Vous devez inscrire vos enfants d'ici le lundi 15 août en nous transmettant vos coordonnées.

**LES CUISINES COLLECTIVES** démarreront en septembre! Un café rencontre afin de préparer les ateliers, aura lieu au cours du mois d'août. Ça vous intéresse? Faites-nous parvenir vos coordonnées.

### **Contactez-nous...**

Par téléphone: Diane Guy - 819 454-2974

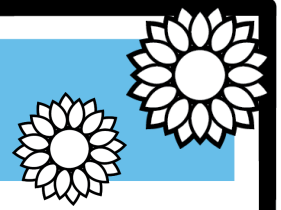
Par courriel: [lamiedupartage@gmail.com](mailto:lamiedupartage@gmail.com)

### **MOT DE LA PRÉSIDENTE**

*Je tiens à remercier tous nos bénévoles et généreux donateurs. Votre appui et votre générosité sont les moteurs de notre organisme. Sans vous, nous ne pourrions exister.*

*Mille mercis!*

*Diane Guy*



## Liste des organismes

### Association des pompiers volontaires

Marc Sarrazin, président  
819 598-5328

### Club de chasse et pêche

Robert Charrette, président  
819 454-6029

### Loisirs Val-des-Bois/Bowman/ ND-Salette

Valérie Tétreault, présidente du C.A.  
819 664-7165

### Cercle de Fermières de Val-des-Bois

Lucette Blanchard, recrutement  
Marie-Paule Cyr, présidente  
C.P. 157 - 819 454-2027

### La Fabrique

Émilien Teck, président  
819 454-2660

### La Mie du Partage

Diane Guy, présidente  
819 454-2974

### Chevaliers de Colomb, Conseil 6045

Richard Bastien, grand chevalier  
819 454-2640

### Le Groupe Arc-en-Ciel (Les Bénévoles)

Nicole Tremblay, présidente  
819 454-6238



Anne Trépanier, présidente  
819 454-6766

### Club de l'Âge d'Or

#### « Les Bons Copains »

Hélène Madore, présidente  
819 454-2036

### Groupe viActive

Claudette Lapointe, responsable  
819 454-2478

### Office municipal d'habitation (OMH)

Jean-Paul Osborne, directeur  
819 664-4970

## Babillard des organismes

### LA MIE DU PARTAGE

Nous ramassons des articles divers que vous voulez donner! En particulier, des jouets et des jeux en bonnes conditions, des livres et revues, et certains meubles et appareils ménagers qui fonctionnent, selon les besoins de nos bénéficiaires. Vous n'avez qu'à communiquer avec nous pour vérifier nos besoins, lorsque vous disposez de certains articles.

Téléphone: 819 454-2974

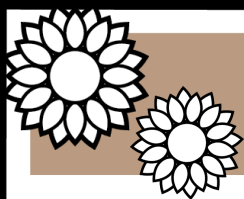
Courriel: [lamiedupartage@gmail.com](mailto:lamiedupartage@gmail.com)

*Chers organismes,*

*Cet espace vous est réservé afin  
d'afficher des messages à l'intention  
de vos membres et de la  
communauté.*

*Profitez de cette visibilité!*

*Transmettez-nous vos messages  
avant le 20 de chaque mois afin  
qu'ils soient publiés dans l'édition  
du mois suivant.*



## *Ce journal va s'intéresser à l'histoire de ses concitoyens!*

### TEXTE DE PIERRE VALOIS

Je ne cacherai à personne le fait que je me suis bien demandé, pendant d'assez longues heures, ce qu'il fallait écrire, dans un premier article, pour intéresser ma communauté à son histoire.

Le plus simple raccourci aurait été de rédiger une petite capsule d'histoire. Il y a tant de faits particuliers qu'il aurait été facile de raconter ici pour attirer l'attention de quelques lecteurs.

Jusqu'à ce que je me dise que j'allais encore besogner seul, comme depuis trop longtemps et pendant encore trop longtemps.

Était-il possible d'envisager les choses autrement ?

Sans m'imaginer que le village de Val-des-Bois puisse se comparer à ce que de plus vieilles paroisses ou de plus vieux villages d'ailleurs au Québec pouvaient offrir comme événements marquants, j'ai assez vite découvert que l'histoire de celui-ci n'était pas si dépourvue de faits mémorables ou d'événements exceptionnels...et que peu de gens connaissaient.

Sans compter que trop peu de citoyens de Val-des-Bois ont écrit un petit quelque chose sur le passé de leur village. Quand cela s'est fait, il a fallu un événement déclencheur pour réveiller quelques consciences coupables de ne pas avoir assez parlé de l'hier. OUI ! Au 75<sup>e</sup> ou au 100<sup>e</sup> anniversaire de la paroisse. Mais pas grand chose de plus!

Au cœur de la MRC Papineau, et du côté de la Petite-Nation, l'intérêt des citoyens au sujet de leurs origines est tout autrement dessiné: chaque village ou presque a fondé sa petite société historique. Certains ont un musée. D'autres ont créé des sociétés de généalogie. Ailleurs<sup>1</sup>, on a tracé et cartographié des sentiers patrimoniaux, célébrant l'histoire et l'architecture locale. Et je me tais avant d'avoir honte de la comparaison entre eux et nous, sur ce qu'ils ont réalisé de plus.

C'est le désert ici.<sup>2</sup>

Cela tient peut-être du fait que Val-des-Bois, voire toute la Basse-Lièvre, consacre peu de ressources humaines et budgétaires dédiées à la défense et à la promotion de la culture en comparaison avec d'autres municipalités. Ce n'est pas la qualité de nos garde-fous ou la largeur de nos

fossés, le long de nos routes, qui vont nous attirer plus de touristes.

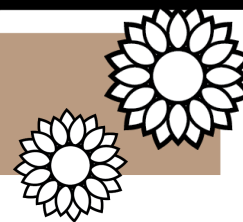
Elle est là la différence.

Une partie de l'intérêt qu'ont ces derniers à voyager dans la Petite-Nation, c'est de pouvoir découvrir leur histoire familiale et leur histoire régionale. Ce n'est pas le seul élément d'attraction. Tout ce qui définit un territoire, sur tous les plans, peut devenir le ferment d'une attraction. Cette histoire locale, voire tout simplement villageoise, fait partie d'un ensemble de facteurs qui intéressent les touristes, quand ce ne sont pas tout simplement les résidents eux-mêmes de ces villages qui, par leurs découvertes et leurs lectures, se rendent vite compte du lien qui les unissent à d'autres villages voisins, et finissent par se visiter et se voisiner pour ce qu'ils partagent.

En 1983, il n'y avait qu'un seul document qui avait été produit sur la paroisse (Notre-Dame-de-la Garde) concernant ce qu'il est convenu d'appeler l'histoire de la

1. On ne peut pas passer sous silence le travail exceptionnel réalisé par Anne Schnurr, pour la communauté luthérienne de Bowman. Au moins un de ses ouvrages est disponible à la bibliothèque locale.

2. Sait-on qu'aux Presses de l'Université de Calgary, G. Lorraine Ouellette, petite fille de W.D. Richer, curé de Val-des-Bois, a publié un ouvrage portant sur la vie de W.D. Richer et de sa famille ?



Municipalité des Cantons Unis de Bowman et de Villeneuve.<sup>3</sup>

Ce n'est qu'en 2008 que M. Hubert Larocque s'est mis à l'ouvrage pour produire le second document important concernant l'histoire de ce village et de cette paroisse, qui ne paraîtra que quelques années plus tard, en 2014.

De 1885 à 2008, c'est trop peu. Deux ouvrages. Auxquels s'ajoutent quelques autres documents et petites publications.

La petite histoire de notre communauté n'est pas si pauvre qu'on pourrait le croire. Nous aurons l'occasion d'y revenir, au cours des prochains mois. Plusieurs seront surpris de ce qu'ils apprendront.

Pour en tirer un certain orgueil, il faut la connaître. Il faut la lire. Il faut la faire lire. Par dessus tout, il faut la documenter.

Rappelons que les citoyens d'ici peuvent encore se procurer l'ouvrage d'Hubert Larocque sur l'histoire de notre paroisse<sup>4</sup>, au secrétariat de la municipalité de Val-des-Bois au coût

de 55,00 \$.

À qui s'adresse-t-il, cet ouvrage?

Mais à tous ceux qui habitent notre village, y résident, à l'année comme aux mois, ou même ne font que le fréquenter, au mois comme à la semaine. Mais aussi à ceux qui l'ont déserté, pour toutes sortes de considérations, que ce soit pour faire des études, se trouver un emploi, épouser la toute belle qui vient d'ailleurs et qui leur ont fait choisir un autre pays qu'ici, et qui de ces ailleurs, n'ont pas encore tout à fait oublié d'où ils viennent. Qui apprécieraient en connaître un peu plus sur leur tout petit mouchoir de poche de l'Outaouais où ils sont nés, leurs parents et grands-parents aussi, et qu'ils connaissent encore trop mal. Même quand un Félix Leclerc en a chanté l'ordinaire de leur vie de draveurs. Et aussi à ceux qui l'adoptent, pour y finir leurs jours.

Parce que les Valboisiens ont le droit de prétendre que leur histoire n'est pas si insignifiante que cela. Parce que les Valboisiens ont aussi le droit de faire connaître au Québec tout entier ce qui fait d'eux, ce quelque

chose de particulier, pas nécessairement très exceptionnel, mais ce quelque chose qui parle tout de même au restant du monde.

Je jette donc une première pierre à l'établissement d'une mémoire d'ici.

Il n'y a pas de concours de compétences.

Ceux qui se souviennent peuvent écrire. Et s'ils ne le veulent pas, nous trouverons bien moyen de trouver quelqu'un pour le faire pour eux ou pour elles.

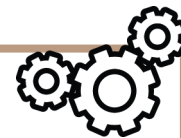
Quand nous serons assez nombreux, nous nous mettrons à l'ouvrage.

Pierre Valois

3. *Notre-Dame-de-la-Garde de Val-des-Bois, 1908-1983*. Marc-Claude Larocque, publié par le Comité socio-culturel de Val-des-Bois Bowman Inc. En 1983. Ouvrage disponible à la bibliothèque locale.

4. *Un village du Québec Val-des-Bois, des origines à nos jours*. Par Hubert Larocque. Tome I et II. Imprimé en décembre 2014, sur les presses de l'imprimerie Gauvin, Gatineau, Québec. Un exemplaire peut également être emprunté par les abonnés de la bibliothèque.































## RECHERCHES HISTORIQUES



**Que ceux qui voudront bien consacrer quelques dizaines heures (par mois) de leurs loisirs aux recherches historiques sur ce village lèvent la main et déclinent leurs noms et leur disponibilité par courriel au [journal.valdesbois@mrcpapineau.com](mailto:journal.valdesbois@mrcpapineau.com) ou en s'adressant à la réception du bureau municipal.**

# Calendrier août 2016



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	 1	 2	 3  Biblio Club de lecture adulte 13 h 30	 4	  5	 6
7	 8	9	 10	11	  12	 13
14	 15  Date limite pour s'inscrire au magasin partage d'effets scolaires. (p.16)	16	 17  Biblio Club de lecture jeunes 18 h 30	 18	  19	 20  Biblio Activité bricolage 10 h
21	 22	23	 24	25	  26	 27
28	 29	30  Bonne rentrée scolaire aux élèves du primaire et du secondaire!	 31  Biblio Club de lecture jeunes 18 h 30	  1	  2	 3



Collecte des ordures



Séance du conseil



Collecte du recyclage



Taxes municipales



Bibliothèque / Café internet



Bingo 19 h  
Chevaliers de Colomb